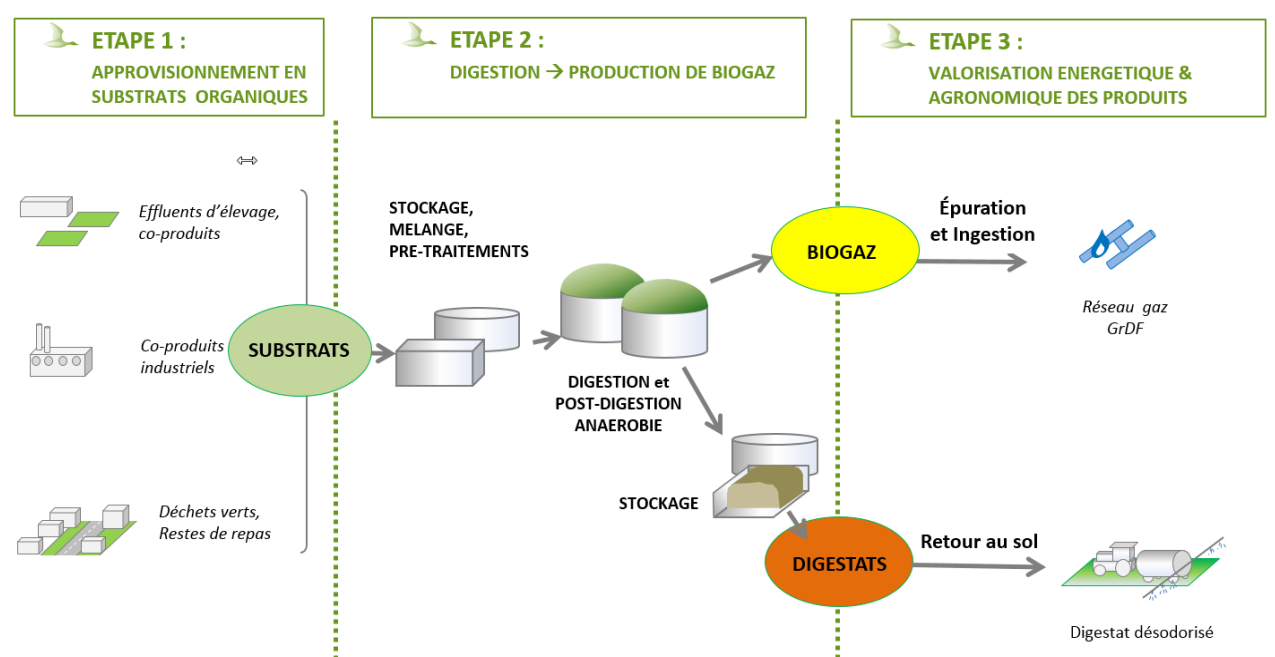


# Le projet d'Unité de méthanisation de Montoir-de-Bretagne en 10 questions

## Une unité de méthanisation qu'est-ce que c'est ?

Une unité de méthanisation apporte une **solution alternative** et complémentaire aux autres modes de production d'énergie tout en **valorisant les ressources locales**. L'objectif est de **produire du gaz renouvelable** (biométhane) à partir des matières du territoire. Ce biogaz, qui se dégage **de manière naturelle**, est injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel pour y être **consommé localement**. De son côté, la matière digérée est **valorisée en agriculture** sous forme de matières fertilisantes ou d'engrais organiques.



## Quels sont les objectifs fixés pour l'Unité de méthanisation de Montoir-de-Bretagne ?

L'unité de méthanisation de Montoir-de-Bretagne **valorisera 28 000 tonnes de matières par an**. Ces matières proviendront de l'industrie agroalimentaire locale (déchets végétaux, refus de production, graisses), de l'agriculture, des collectivités (restes de repas, tontes de pelouses), des services (invendus des supermarchés). L'unité produira 2,3 millions de m<sup>3</sup> de méthane par an (l'équivalent de la consommation annuelle de 1 900 foyers). Le site produira également un engrais organique qui **se substituera au engrais minéraux d'origine chimique pour douze exploitations agricoles**.

## Qui sont les actuels partenaires du projet ?

Le projet de méthanisation est un projet de territoire qui permet de faire converger les intérêts agricoles, industriels et des collectivités. Les partenaires principaux sont : **IDEA Groupe** (acteur économique majeur du territoire – 1 000 collaborateurs), **Vol-V Biomasse** (concepteur et exploitant conçoit et exploite d'unités de production d'énergie renouvelable).

## Cette Unité est-elle potentiellement dangereuse ?

La méthanisation est un **processus biologique naturel** de dégradation de la matière organique en milieu clos et sans oxygène (marais, panses des vaches). Les unités de méthanisation reproduisent ce phénomène dans des cuves (digesteurs) en rassemblant toutes les conditions nécessaires (températures, pH, présence de bactéries, temps de digestion,...) afin de produire une énergie renouvelable (biogaz).

Le biogaz produit est chargé d'humidité et non comprimé. Il a une **très faible charge énergétique**. Il est collecté et livré dans le réseau de gaz de ville (GrDF) en continu. **Présent en faible quantité sur l'Unité, il n'y est pas stocké. Une unité de méthanisation n'est pas classée 'SEVESO'.**

## Des nuisances olfactives sont-elles à prévoir ?

L'étape même de méthanisation **ne génère pas d'odeurs** car il s'agit d'une dégradation biologique de matières organiques qui se déroule toujours en **cuves closes étanches**. Les composés organiques responsables des odeurs sont dégradés par le processus. Le résidu produit est stabilisé, désodorisé et stocké sur le site dans des **cuves couvertes**.

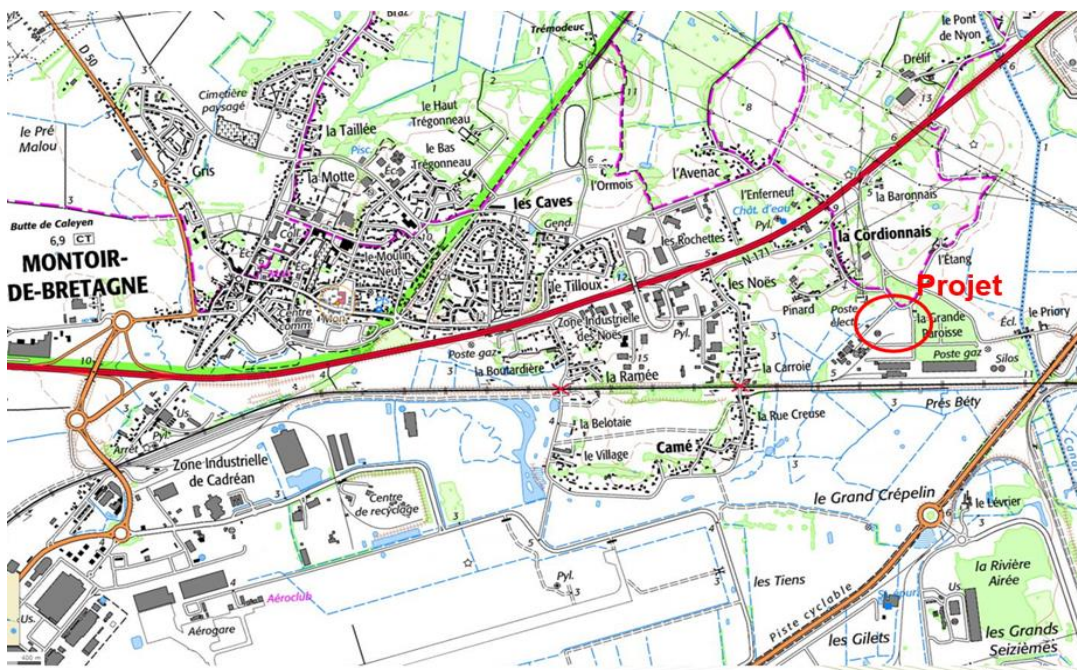
En ce qui concerne la réception des matières arrivant sur le site de l'unité, des mesures contraignantes et efficaces sont prises :

- Transport en citernes pour les matières liquides, en bennes étanches et fermées pour les matières solides.
- Réception des matières liquides par raccords de pompages directs sur les citernes,
- Aucun stockage de matières odorantes à l'air libre.
- Réception des matières solides dans un bâtiment de réception fermé dont l'air ambiant est traité dans un biofiltre.

## Pourquoi le site de La Barillais a-t-il été choisi pour cette implantation ?

Le site de La Barillais à Montoir-de-Bretagne regroupe les différents critères imposés pour l'implantation de ce type d'activité. En effet :

- **L'éloignement des habitations** les plus proches est suffisant (plus de 200m alors que la réglementation se limite à 50m).
- **Le terrain est de taille suffisante** (environ 12 000 m<sup>2</sup>).
- **Le réseau de gaz naturel est proche** (moins de 20m) et dispose d'un débit suffisant pour recevoir la totalité de la production de biométhane.
- **Le terrain est constructible**, dans une zone industrielle et compatible avec les activités environnantes.
- **Les accès sont adaptés au flux estimé de camions** (11/jour) et permettent de ne pas passer par l'agglomération)
- **Les équipements seront conçus de manière à être compatibles avec l'environnement** du site (hauteurs, emplacements, recul aux limites de propriété, etc.).





Exemple d'implantation. Vue 3D projetée du site

### En quoi cet équipement est-il positif pour l'environnement ?

L'Unité de méthanisation de Montoir-de-Bretagne permettra une production de gaz naturel renouvelable qui entrera en **substitution partielle au gaz d'origine fossile** dont nous sommes largement importateurs. Elle produira localement 2,3 millions de m<sup>3</sup> de méthane par an, soit **l'équivalent d'environ la consommation annuelle de 1 900 foyers**.

Elle représente également l'opportunité d'une **meilleure valorisation de nos biodéchets en local**. Les fertilisants organiques produits se substitueront aux engrais chimiques pour une douzaine d'exploitations agricoles locales et contribueront à **diminuer leur dépendance à l'azote minéral** (en cohérence avec les indications du Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote).

Enfin, ce projet s'inscrit pleinement dans le **Plan climat énergie territorial (PECT) de la CARENE**, communauté d'agglomération dont fait partie Montoir-de-Bretagne en permettant une **réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 5 900 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an soit la consommation annuelle de 3 000 voitures\***.

*\*source : ADEME – Brochure « Les véhicules particuliers en France » - 2010*

### Cet équipement a-t-il un intérêt économique pour le territoire ?

Oui et à plusieurs titres. Ce projet multi-acteurs est conçu en cohérence avec les spécificités du territoire pour permettre à la fois de **produire une énergie renouvelable qui sera utilisée localement à partir de sous-produits du territoire** et également un recyclage local de matières organiques et fertilisantes.

**Pour les entreprises agroalimentaires, c'est une solution de valorisation innovante et locale qui réduit leurs frais de transport. Pour les agriculteurs c'est l'opportunité de réduire leur consommation en engrais azotés chimiques et de baisser leurs charges en épandage des fertilisants organiques.** Enfin, cette Unité génèrera la **création d'emplois directs (4 à 5 emplois)** pour assurer l'exploitation du site et participera au développement de l'activité d'entreprises locales (secteur agricole et industriel). Le chantier de construction de l'ordre de 8M€ sera en partie confié à des entreprises locales. Enfin, ce sont des recettes pour les collectivités, qui évitent ainsi des investissements futurs pour la gestion des biodéchets.

### Quand l'Unité sera elle en service ?

La construction de l'équipement est prévue en 2017 pour une mise en fonctionnement en 2018.

### Comment s'informer sur le projet ?

Plusieurs moyens seront mis à la disposition du public pour qu'il puisse s'informer sur le projet. Une enquête publique aurait lieu avant l'été 2016. Des documents de communication, un site internet et une exposition seront également proposés. Des informations seront communiquées prochainement sur ces éléments.

**Contact** : Vol-V Biomasse [www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

Ollivier CHESNAIS

[o.chesnais@vol-v.com](mailto:o.chesnais@vol-v.com)

02 30 96 36 17